

Tableau 9 - Liste des commissions paritaires

Numéro Libellé

- 100** Commission paritaire auxiliaire pour ouvriers (non constituées, étant donné que le président, le vice-président et les membres n'ont pas été nommés)
- 101** Commission nationale mixte des mines
- 102** Commission paritaire de l'industrie des carrières
- 102.01** Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de petit granit et de calcaire à tailler de la province de Hainaut
- 102.02** Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de petit granit et de calcaire à tailler des provinces de Liège et de Namur
- 102.03** Sous-commission paritaire des carrières de porphyre de la province de Hainaut et des carrières de quartzite de la province du Brabant wallon
- 102.04** Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de grès et de quartzite de tout le territoire du Royaume, à l'exception des carrières de quartzite de la province du Brabant wallon
- 102.05** Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de kaolin et de sable exploitées à ciel ouvert dans les provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur
- 102.06** Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de gravier et de sable exploitées à ciel ouvert dans les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale, de Flandre orientale, de Limbourg et du Brabant flamand
- 102.07** Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières, cimenteries et fours à chaux de l'arrondissement administratif de Tournai
- 102.08** Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières et scieries de marbres de tout le territoire du Royaume
- 102.09** Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de calcaire non taillé et des fours à chaux, des carrières de dolomies et des fours à dolomies de tout le territoire du Royaume
- 102.10** Sous-commission paritaire de l'industrie de la récupération de terrils (non constituées, étant donné que le président, le vice-président et les membres n'ont pas été nommés)
- 102.11** Sous-commission paritaire de l'industrie des ardoisières, des carrières de coticules et pierres à rasoir des provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur
- 104** Commission paritaire de l'industrie sidérurgique
- 105** Commission paritaire des métaux non-ferreux
- 106** Commission paritaire des industries du ciment
- 106.01** Sous-commission paritaire pour les fabriques de ciment
- 106.02** Sous-commission paritaire de l'industrie du béton
- 106.03** Sous-commission paritaire pour le fibrociment
- 107** Commission paritaire des maîtres-tailleurs, des tailleuses et couturières
- 109** Commission paritaire de l'industrie de l'habillement et de la confection
- 110** Commission paritaire pour l'entretien du textile
- 111** Commission paritaire des constructions métallique, mécanique et électrique
- 112** Commission paritaire des entreprises de garage
- 113** Commission paritaire de l'industrie céramique
- 113.01** Sous-commission paritaire de l'industrie de la faïence et de la porcelaine, des articles sanitaires et des abrasifs et des poteries céramiques
- 113.02** Sous-commission paritaire des entreprises de carreaux céramiques de revêtement et de pavement
- 113.03** Sous-commission paritaire des produits réfractaires
- 113.04** Sous-commission paritaire des tuileries
- 114** Commission paritaire de l'industrie des briques
- 114.01** Sous-commission paritaire de l'industrie des briques des provinces de Flandre orientale et de Flandre occidentale
- 114.02** Sous-commission paritaire de l'industrie des briques de la province d'Anvers
- 114.03** Sous-commission paritaire de l'industrie des briques de la province de Limbourg et du Brabant flamand
- 114.04** Sous-commission paritaire de l'industrie des briques des provinces de Liège, de Luxembourg, de Namur et de Hainaut et du Brabant wallon
- 115** Commission paritaire de l'industrie verrière
- 116** Commission paritaire de l'industrie chimique
- 117** Commission paritaire de l'industrie et du commerce du pétrole
- 118** Commission paritaire de l'industrie alimentaire

- 119 Commission paritaire du commerce alimentaire
- 120 Commission paritaire de l'industrie textile et de la bonneterie
- 120.01 Sous-commission paritaire de l'industrie textile de l'arrondissement administratif de Verviers
- 120.02 Sous-commission paritaire de la préparation du lin
- 120.03 Sous-commission paritaire de la fabrication et du commerce de sacs en jute ou en matériaux de remplacement
- 121 Commission paritaire pour les entreprises de nettoyage et de désinfection
- 124 Commission paritaire de la construction
- 125 Commission paritaire de l'industrie du bois
- 125.01 Sous-commission paritaire pour les exploitations forestières
- 125.02 Sous-commission paritaire des scieries et industries connexes
- 125.03 Sous-commission paritaire pour le commerce du bois
- 126 Commission paritaire de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois
- 127 Commission paritaire pour le commerce de combustibles
- 127.02 Sous-commission paritaire pour le commerce de combustibles de la Flandre orientale
- 128 Commission paritaire de l'industrie des cuirs et peaux et des produits de remplacement
- 128.01 Sous-commission paritaire de la tannerie et du commerce de cuirs et peaux bruts
- 128.02 Sous-commission paritaire de l'industrie de la chaussure, des bottiers et des chausseurs
- 128.03 Sous-commission paritaire de la maroquinerie et de la ganterie
- 128.05 Sous-commission paritaire de la sellerie, de la fabrication de courroies et d'articles industriels en cuir
- 128.06 Sous-commission paritaire pour les chaussures orthopédiques
- 129 Commission paritaire pour la production des pâtes, papiers et cartons
- 130 Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux
- 132 Commission paritaire pour les entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles
- 133 Commission paritaire de l'industrie des tabacs
- 136 Commission paritaire de la transformation du papier et du carton
- 139 Commission paritaire de la batellerie
- 139.01 Sous-commission paritaire pour le remorquage
- 140 Commission paritaire du transport
- 142 Commission paritaire pour les entreprises de valorisation de matières premières de récupération
- 142.01 Sous-commission paritaire pour la récupération de métaux
- 142.02 Sous-commission paritaire pour la récupération de chiffons
- 142.03 Sous-commission paritaire pour la récupération du papier
- 142.04 Sous-commission paritaire pour la récupération de produits divers
- 143 Commission paritaire de la pêche maritime
- 144 Commission paritaire de l'agriculture
- 145 Commission paritaire pour les entreprises horticoles
- 146 Commission paritaire pour les entreprises forestières
- 147 Commission paritaire de l'armurerie à la main
- 148 Commission paritaire de la fourrure et de la peau en poil
- 148.01 Sous-commission paritaire de la couperie de poils
- 148.03 Sous-commission paritaire de la fabrication industrielle et de la fabrication artisanale de fourrure
- 148.05 Sous-commission paritaire pour les tanneries de peaux
- 149 Commission paritaire des secteurs connexes aux constructions métallique, mécanique et électrique
- 149.01 Sous-commission paritaire des électriciens : installation et distribution
- 149.02 Sous-commission paritaire pour la carrosserie
- 149.03 Sous-commission paritaire pour les métaux précieux
- 149.04 Sous-commission paritaire pour le commerce du métal
- 150 Commission paritaire de la poterie ordinaire en terre commune
- 152 Commission paritaire pour les institutions subsidiées de l'enseignement libre
- 200 Commission paritaire auxiliaire pour employés (non constituées, étant donné que le président, le vice-président et les membres n'ont pas été nommés)
- 201 Commission paritaire du commerce de détail indépendant
- 202 Commission paritaire pour les employés du commerce de détail alimentaire

- 202.01** Sous-commission paritaire pour les moyennes entreprises d'alimentation
- 203** Commission paritaire pour employés des carrières de petit granit
- 204** Commission paritaire pour employés des carrières de porphyre du canton de Lessines, de Bierghes-lez-Hal et de Quenast
- 205** Commission paritaire pour employés des charbonnages
- 207** Commission paritaire pour employés de l'industrie chimique
- 209** Commission paritaire pour employés des fabrications métalliques
- 210** Commission paritaire pour les employés de la sidérurgie
- 211** Commission paritaire pour employés de l'industrie et du commerce du pétrole
- 214** Commission paritaire pour employés de l'industrie textile et de la bonneterie
- 215** Commission paritaire pour employés de l'industrie de l'habillement et de la confection
- 216** Commission paritaire pour les employés occupés chez les notaires
- 217** Commission paritaire pour les employés de casino
- 218** Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés (instituée conformément à l'arrêté-loi du 9 juin 1945 fixant le statut des commissions paritaires, Moniteur belge du 5 juillet 1945)
- 219** Commission paritaire pour les organismes de contrôle agréés
- 220** Commission paritaire pour les employés de l'industrie alimentaire
- 221** Commission paritaire des employés de l'industrie papetière
- 222** Commission paritaire des employés de la transformation du papier et du carton
- 223** Commission paritaire nationale des sports
- 224** Commission paritaire pour les employés des métaux non-ferreux
- 225** Commission paritaire pour les employés des institutions de l'enseignement libre subventionné
- 226** Commission paritaire pour les employés du commerce international, du transport et des branches d'activité connexes
- 227** Commission paritaire pour le secteur audio-visuel
- 301** Commission paritaire des ports
- 301.01** Sous-commission paritaire pour le port d'Anvers, dénommée "Nationaal Paritair Comité der haven van Antwerpen"
- 301.02** Sous-commission paritaire pour le port de Gand
- 301.03** Sous-commission paritaire pour le port de Bruxelles et de Vilvorde
- 301.04** Sous-commission paritaire pour les ports d'Ostende et de Nieuport
- 301.05** Sous-commission paritaire pour le port de Zeebrugge
- 301.06** Sous-commission paritaire pour le port de Bruges
- 302** Commission paritaire de l'industrie hôtelière
- 303** Commission paritaire de l'industrie cinématographique
- 303.01** Sous-commission paritaire pour la production de films
- 303.02** Sous-commission paritaire pour la distribution de films
- 303.03** Sous-commission paritaire pour l'exploitation de salles de cinéma
- 303.04** Sous-commission paritaire pour les industries techniques du film
- 304** Commission paritaire du spectacle
- 305** Commission paritaire des services de santé (Abrogées par l'arrêté royal du 9 mars 2003 instituant certaines commissions paritaires et fixant leur dénomination et leur compétence, mais continuent à exister, en ce qui concerne les travailleurs et les employeurs qui relevaient de leur compétence, jusqu'à la date de l'installation des commissions paritaires n° 330, 331 et 332)
- 305.01** Sous-commission paritaire pour les hôpitaux privés (Abrogées par l'arrêté royal du 9 mars 2003 instituant certaines commissions paritaires et fixant leur dénomination et leur compétence, mais continuent à exister, en ce qui concerne les travailleurs et les employeurs qui relevaient de leur compétence, jusqu'à la date de l'installation des commissions paritaires n° 330, 331 et 332)
- 305.02** Sous-commission paritaire pour les établissements et les services de santé (Abrogées par l'arrêté royal du 9 mars 2003 instituant certaines commissions paritaires et fixant leur dénomination et leur compétence, mais continuent à exister, en ce qui concerne les travailleurs et les employeurs qui relevaient de leur compétence, jusqu'à la date de l'installation des commissions paritaires n° 330, 331 et 332)
- 305.02.01** Sous-sous-commission paritaire pour les maisons de repos pour personnes âgées, les maisons de repos et de soins, les résidences-services, les centres de soins de jour et les centres d'accueil de jour.
- 305.02.02** Sous-sous-commission paritaire pour les services des soins infirmiers à domicile.
- 305.02.03** Sous-sous-commission paritaire pour les centres de revalidation néerlandophones, situés en Région flamande ou en Région de Bruxelles-Capitale. Sont exclus toutefois, les centres de revalidation faisant partie d'un hôpital ou établissement d'éducation et relevant comme tels de la responsabilité

- gestionnaire dudit hôpital ou établissement d'éducation
- 305.02.04** Sous-sous-commission paritaire pour les centres de revalidation francophones et germanophones situés en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale. Sont exclus toutefois, les centres de revalidation faisant partie d'un hôpital ou établissement d'éducation et relevant comme tels de la responsabilité gestionnaire dudit hôpital ou établissement d'éducation.
- 305.02.05** Sous-sous-commission paritaire pour les établissements et services de santé bicommunautaires situés en Région de Bruxelles-Capitale. Sont exclus toutefois, les services des soins infirmier à domicile, les maisons de repos pour personnes âgées, les maisons de repos et de soins, les résidences-services, les centres de jour et les centres d'accueil de jour.
- 305.02.06** Sous-sous-commission paritaire pour les établissements et services de santé néerlandophones situés en Région flamande ou en Région de Bruxelles-Capitale. Sont toutefois exclus, les centres de revalidation autonomes, les services des soins infirmier à domicile, les maisons de repos pour personnes âgées, les maisons de repos et de soins, les résidences-services, les centres de jour, les centres d'accueil de jour, les crèches, préguardiennats, garderie extrascolaire, services de gardiennat à domicile d'enfants, services de gardiennat à domicile d'enfants malades, et les établissements et services semblables pour l'accueil d'enfants.
- 305.02.07** Sous-sous-commission paritaire pour les établissements et services de santé francophones et germanophones, situés en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale. Sont toutefois exclus, les centres de revalidation autonomes, les services des soins infirmier à domicile, les maisons de repos pour personnes âgées, les maisons de repos et de soins, les résidences-services, les centres de jour, les centres d'accueil de jour, les crèches, préguardiennats, garderie extrascolaire, services de gardiennat à domicile d'enfants, services de gardiennat à domicile d'enfants malades, et les établissements et services semblables pour l'accueil d'enfants
- 305.02.08** Sous-sous-commission paritaire pour les crèches, préguardiennats, garderie extrascolaire, services de gardiennat à domicile d'enfants, services de gardiennat à domicile d'enfants malades, et les établissements et services semblables pour l'accueil d'enfants néerlandophones, situés en Région flamande ou en Région de Bruxelles-Capitale.
- 305.02.09** Sous-sous-commission paritaire pour les crèches, préguardiennats, garderie extrascolaire, services de gardiennat à domicile d'enfants, services de gardiennat à domicile d'enfants malades, maisons communales d'accueil de l'enfance et les établissements et services semblables pour l'accueil d'enfants francophones et germanophones, situés en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale.
- 305.03** Sous-commission paritaire de la prothèse dentaire (abrogées par l'arrêté royal du 9 mars 2003 instituant certaines commissions paritaires et fixant leur dénomination et leur compétence, mais continuent à exister, en ce qui concerne les travailleurs et les employeurs qui relevaient de leur compétence, jusqu'à la date de l'installation des commissions paritaires n° 330, 331 et 332)
- 306** Commission paritaire des entreprises d'assurances
- 307** Commission paritaire pour les entreprises de courtage et agences d'assurances
- 308** Commission paritaire pour les sociétés de prêts hypothécaires, d'épargne et de capitalisation
- 309** Commission paritaire pour les sociétés de bourse
- 310** Commission paritaire pour les banques
- 311** Commission paritaire des grandes entreprises de vente au détail
- 312** Commission paritaire des grands magasins
- 313** Commission paritaire pour les pharmacies et offices de tarification
- 314** Commission paritaire de la coiffure et des soins de beauté
- 315** Commission paritaire de l'aviation commerciale
- 315.01** Sous-commission paritaire de la compagnie aérienne SABENA
- 315.02** Sous-commission paritaire des compagnies aériennes autres que la S.A. SABENA
- 316** Commission paritaire pour la marine marchande
- 317** Commission paritaire pour les services de garde
- 318** Commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors
- 318.01** Sous-commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone
- 318.02** Sous-commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors de la Communauté flamande
- 319** Commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement
- 319.01** Sous-commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté flamande
- 319.02** Sous-commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone
- 320** Commission paritaire des pompes funèbres
- 321** Commission paritaire pour les grossistes-répartiteurs de médicaments
- 322** Commission paritaire pour le travail intérimaire et les entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité
- 322.01** Sous-commission paritaire pour les entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité (non constituées, étant donné que le président, le vice-président et les membres n'ont pas

été nommés)

- 323** Commission paritaire pour la gestion d'immeubles et les travailleurs domestiques
- 324** Commission paritaire de l'industrie et du commerce du diamant
- 324.01** Sous-commission paritaire pour le sciage du diamant
- 324.02** Sous-commission paritaire pour le secteur des petites marchandises dans l'industrie et le commerce du diamant
- 324.03** Sous-commission paritaire pour la formation professionnelle dans l'industrie et le commerce du diamant
- 325** Commission paritaire pour les institutions publiques de crédit
- 326** Commission paritaire de l'industrie du gaz et de l'électricité
- 327** Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux
- 327.01** Sous-commission paritaire pour les entreprises de travail adapté subsidiées par la Communauté flamande ou par la Commission communautaire flamande et les ateliers sociaux agréés et/ou subsidiés par la Communauté flamande (Non constituées, étant donné que le président, le vice-président et les membres n'ont pas été nommés)
- 327.02** Sous-commission paritaire pour les entreprises de travail adapté subsidiées par la Commission communautaire française (Non constituées, étant donné que le président, le vice-président et les membres n'ont pas été nommés)
- 327.03** Sous-commission paritaire pour les entreprises de travail adapté de la Région wallonne et de la Communauté germanophone (Non constituées, étant donné que le président, le vice-président et les membres n'ont pas été nommés)
- 328** Commission paritaire du transport urbain et régional
- 328.01** Sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région flamande
- 328.02** Sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région wallonne
- 328.03** Sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale
- 329** Commission paritaire pour le secteur socio-culturel
- 329.01** Sous-commission paritaire pour le secteur socio-culturel de la Communauté flamande (cette sous CP ne sera opérationnelle qu'après nomination des membres)
- 329.02** Sous-commission paritaire pour le secteur socio-culturel de la Communauté française et germanophone et de la Région wallonne (cette sous CP ne sera opérationnelle qu'après nomination des membres)
- 329.03** Sous-commission paritaire pour les organisations socio-culturelles fédérales et bicommunautaires (cette sous CP ne sera opérationnelle qu'après nomination des membres)
- 330** Commission paritaire des établissements et des services de santé (non constituées, étant donné que le président, le vice-président et les membres n'ont pas été nommés)
- 331** Commission paritaire pour le secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé (non constituées, étant donné que le président, le vice-président et les membres n'ont pas été nommés)
- 332** Commission paritaire pour le secteur francophone, germanophone et bicommunautaire de l'aide sociale et des soins de santé (non constituées, étant donné que le président, le vice-président et les membres n'ont pas été nommés)
- 333** Commission paritaire pour les attractions touristiques (non constituée, étant donné que le président, le vice-président et les membres n'ont pas été nommés)